

**Petite Chronique**

**Patronage de Lord Dufferin au haras national.** — Nous apprenons que Son Excellence le Gouverneur-Général de la Puissance a accepté le patronage de la société en voie de formation pour l'établissement d'un haras national. Son Excellence donne par là une nouvelle preuve qu'il ne veut être étranger à aucun projet qui serait utile à la Puissance.

**Société d'agriculture du comté de Temiscouata.** — Voici le résultat de l'élection des officiers de cette Société pour l'année 1873: Ferdinand Chamberland, écrivain, Président; David Bertrand, écrivain, Vice-Président; Secrétaire-Trésorier, L. N. Gauvreau, écrivain; Directeurs: MM. Chs. Bertrand, Anselme Dionne, Alexis Nadeau, J. B. Lebel, Edouard Côté, George Deschenez, Edmond Morin, Joseph Albert, Edouard Belzile, Ephrem Caron, Johny Dionne, Frs. Pelletier fils, Benjamin Lebel, Marcel Lebel.

**RECETTES**

**Boutons.** — Il faut bien se garder de faire passer par des moyens extérieurs, les boutons qui naissent sur le visage, sur les mains, sur le dos, et en général sur toutes les parties du corps; on occasionnerait ainsi des répercussions fâcheuses sur ces mêmes parties.

Comme toutes les natures de boutons peuvent se communiquer par le contact, on doit éviter, par tous les moyens possibles, soit en buvant, soit en se servant du même linge, soit en couchant dans le même lit, ou enfin en se servant des mêmes effets que les personnes qui en ont, de gagner des boutons.

**Bouche.** — L'odeur putride de des racines des dents gâtées se passe pour quelque temps, en se rinçant la bouche avec une faible dissolution d'alun dans l'eau (sulfate d'alumine ou alumineux). Si le tartre ou la croûte calcaire des dents y adhère fortement, on peut faire usage de pierre-ponce en poudre fine, ou d'un instrument pour ôter la carie des dents.

**Un nouveau moyen pour lessiver le linge économiquement**

On prend 2 lbs. de savon que l'on mélange avec un peu d'eau; on met le tout sur le feu et on obtient une bouillie qu'on étend de 10 gallons d'eau; en y ajoutant une cuillerée à bouche d'essence d'ammoniaque; puis on fouette le tout avec un petit balai. L'eau étant chaude de façon à y tenir la main, on y jette le linge sec et on l'y laisse macérer pendant deux heures avant de le savonner; il faut avoir soin de couvrir le cuvier.

L'eau de savon peut servir une seconde fois pour la même opération, mais il faut y ajouter une demi-cuillerée d'essence de térébenthine et une cuillerée d'ammoniaque.

Lorsque le linge a été savonné, on le rince à l'eau tiède et on le passe au bleu.

Ce procédé épargne beaucoup de temps, de travail et de combustible; il y a en outre l'avantage de fournir un linge d'un très-beau blanc, sans qu'il soit nécessaire de faire usage du travail destructeur de la brosse.

**ACTE DE FAILLITE DE 1869**

Dans l'affaire de  
**DAME ADELINE DUBEAU**, Marchande publique, épouse de Sr. ELZEAR LAVOIE, de la Rivière-du-Loup (en bas)  
Faillie.

La faillie m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir un lieu d'affaires de la faillie à la Rivière-du-Loup (en bas) le QUATORZIÈME jour de JANVIER prochain à DIX heures du matin pour recevoir un état de ses affaires et nommer un Syndic.

Rivière-du-Loup (en bas) 24 Décembre 1872.

J. ELZ. POULIOT,  
Syndic Provisoire.



**AUX CONTRACTEURS**

**CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL**

Les commissaires nommés pour la construction du chemin de fer Intercolonial, donnent avis public qu'ils sont prêts à recevoir des soumissions pour la construction d'une bâtisse pour les passagers et d'un buffet, d'une bâtisse pour le fret, et d'une maison pour l'engin à Campbellton, N. B., et pour la construction d'une bâtisse pour les passagers et d'un buffet, à New-Castle, N. B.

Les plans, devis et les formes de soumissions peuvent être vus au bureau de l'ingénieur en chef à Ottawa et aux bureaux des ingénieurs en chef à Rimouski, Dalhousie, New-Castle et Moncton. Les soumissions peuvent être données pour le tout, ou pour quelque partie de ces bâtisses, et doivent être adressées "Soumissions pour les bâtisses" au bureau des Commissaires. Elles seront reçues jusqu'à midi, VENDREDI, 31 janvier, 1873.

A. WALSH,  
ED. B. CHANDLER,  
C. J. BRYDGES,  
A. W. McLELAN,  
Bureau des Commissaires,  
Ottawa, 4 Dec. 1872.

**AUX CONTRACTEURS**

**CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL**

Les Commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer intercolonial donnent l'avis public qu'ils sont prêts à recevoir des soumissions pour la pose des Lisses et des Traverses sur les Divisions suivantes:

No. 1, sur les Sections 3, 6, 9, et 15, — une distance d'environ 78 milles.

No. 2, sur les Sections 16, 10, et 20, — une distance d'environ 48 milles.

No. 3, sur les Sections 21, 22, et 23, — depuis la Rivière Miramichi jusqu'à Moncton, une distance d'environ 72 milles.

Toutes ces sections sont dans le Nouveau-Brunswick.

Les devis et les formes de soumissions peuvent être obtenus au bureau de l'ingénieur en chef, à Ottawa, et aux bureaux des ingénieurs à Rimouski, à Dalhousie, à New-Castle et à Moncton.

Des soumissions cachetées adressées "Soumissions" et envoyées aux Commissaires seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 31 JANVIER 1873.

A. WALSH,  
ED. B. CHANDLER,  
C. J. BRYDGES,  
A. W. McLELAN,  
Commissaires.

Chemin de fer Intercolonial,  
Bureau des Commissaires,  
Ottawa, 30 Nov. 1872.

N. B. — Des soumissions séparées seront requises pour les Divisions 1, 2 et 3.

**DEPARTEMENT DES DOUANES**

Ottawa, 21 Décembre, 1872.

L'ESCOMTE AUTORISÉ SUR LES ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 10 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,  
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.